

Taglioni, F., 1997

**Géopolitique et insularité : l'exemple des  
Petites Antilles**

*in* Sanguin, A.-L. (dir.). *Vivre dans une île. Une géopolitique des Insularités*. Paris, L'Harmattan, Collection "Géographie et Cultures"

p. 175-189

François TAGLIONI  
*Université de Paris-Sorbonne*

La région des Petites Antilles, avec une population de 1,6 millions d'habitants<sup>1</sup> répartis sur plus de 6 500 km<sup>2</sup>, ne représente qu'une très faible part de la population de la Caraïbe insulaire et *a fortiori* des pays en développement. Néanmoins, malgré sa population et sa superficie modeste, l'archipel demeura pendant des siècles une zone d'intérêts sans pareille pour les puissances coloniales européennes. Dès la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle et tout au long du XX<sup>ème</sup> ce sont les Etats-Unis qui ont marqué de leur impérialisme l'ensemble de la région Caraïbe.

Aujourd'hui, pour certains indépendants, ces micro-Etats ou mini-Etats, selon le cas, forment un ensemble très fragmenté et peu cohérent où s'expriment de manière rare nombre de situations politiques, économiques, sociales et culturelles. Ces situations locales bien contrastées se prêtent à des comparaisons intéressantes et offrent au géographe des enseignements très pertinents sur l'évolution des petites nations dont on se demandait, il y a peu encore, si elles étaient viables. Bien que viables, ces îles se trouvent cependant dans un état de dépendance notoire vis-à-vis des pôles extérieurs que sont l'Europe et l'Amérique du Nord, qui se double d'une fragmentation géographique, due à l'insularité, concourant à la dispersion des forces vives présentes.

A cela s'ajoutent des problèmes économiques structurels liés à leur petite taille, à de fortes densités de population et des ressources naturelles limitées. Ces difficultés se retrouvent dans les taux de chômage élevés, une émigration massive qui reflète le malaise social et des PNB par habitant globalement faibles quoique très inégaux (le contraste est frappant avec les îles françaises, la Barbade et les îles Vierges britanniques qui ont un niveau de vie général beaucoup plus

---

<sup>1</sup>. L'ensemble des pays anglophones, avec 818 400 habitants, représentent 51,2 % du total; les Antilles françaises 46,6 % et les trois îles néerlandaises 2,2 %.

élevé que les autres îles). Ainsi, l'agriculture est en crise endémique, car insuffisamment compétitive depuis des décennies, mais continue cependant à mobiliser une part importante de la main-d'œuvre dans les îles productrices de banane et de canne à sucre. A l'inverse, le tourisme, qui est fortement multiplicateur d'activité, et les services *offshore* représentent un axe majeur de développement bien que les Petites Antilles n'aient pas encore, ou inégalement, exploité toutes les possibilités que leur offrent ces secteurs. Le développement des industries, malgré des avantages certains pour les investisseurs, reste encore très hypothétique.

Cependant, ce constat n'est pas sans appel. Il amène au contraire à s'interroger sur l'opportunité que constituent d'une part la situation politique et géopolitique des Petites Antilles dans cette Méditerranée américaine à laquelle l'Europe reste historiquement attachée et l'accélération voire la concrétisation des processus d'intégration régionale d'autre part.

Cette étude se propose d'examiner l'espace est-caribéen à la lumière des principes de la géopolitique contemporaine qui "doivent à la fois expliquer une situation actuelle et permettre d'évaluer les enjeux pour l'avenir"<sup>2</sup>. L'analyse géopolitique sera envisagée à plusieurs niveaux spatiaux et historiques. Pour cela, le parti pris va être de considérer non pas les territoires en particulier, ce qui aurait conduit à une juxtaposition de monographies, mais un ensemble de territoires.

### **Les Petites Antilles dans le système-monde**

Les Petites Antilles, frontière orientale du nouveau monde, ont été pendant longtemps à la périphérie d'une zone géostratégique exceptionnelle. Le plus souvent génératrice de contraintes, cette position a toutefois permis aux Petites Antilles durant la période contemporaine d'être au centre d'attentions particulières et de bénéficier de nombreuses assistances commerciales, financières et techniques en provenance de divers organismes latéraux et

---

<sup>2</sup>. Girault, C.A, 1994.

multilatéraux (cf. figure 1) qui continuent d'alimenter un courant de développement sans précédent.

Cette multiplicité des partenaires conduit cependant à des équilibres géopolitiques fragiles et renforce la dépendance des îles. Dans ce jeu subtil, les Etats-Unis et l'Europe sont les principaux acteurs pouvant véritablement influencer sur le devenir des Petites Antilles. Ces liens de dépendances multiples ne sont pas sans soulever diverses questions.

***L'influence des puissances de l'Union Européenne dans les Petites Antilles continuera-t-elle de décliner ou au contraire connaîtra-t-elle un regain d'intérêt ?***

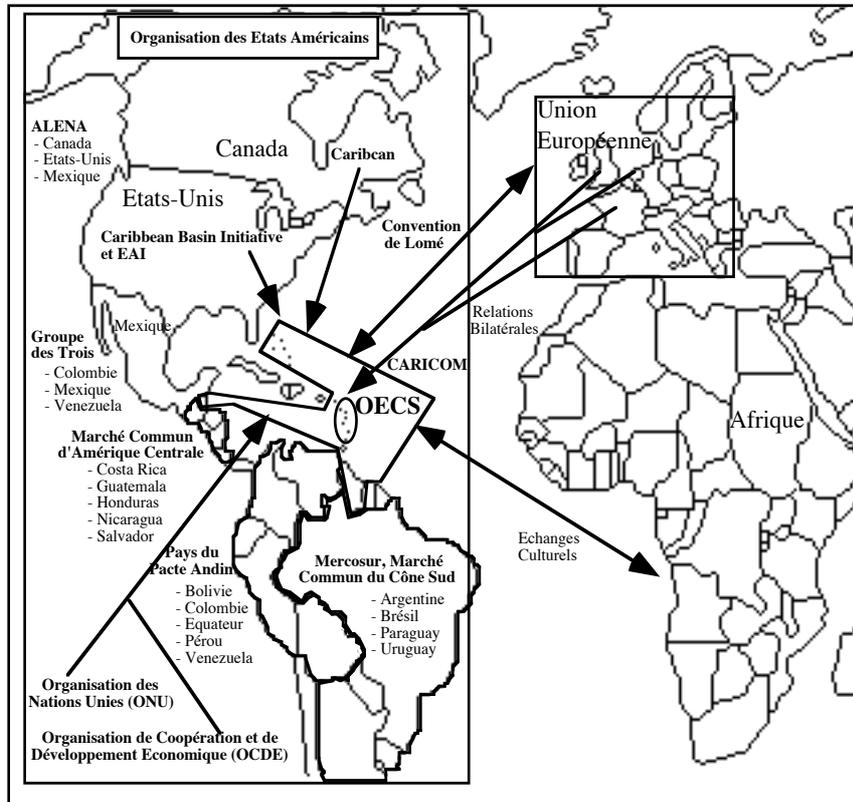
L'Union Européenne (UE) est aujourd'hui la seule organisation à entretenir des relations contractualisées et négociées avec la majorité des pays du Sud *via* la Convention de Lomé<sup>3</sup>. A l'exception de la France, qui essaye de promouvoir la francophonie et l'intégration de ses départements antillais dans leur environnement naturel, le rôle des anciennes métropoles européennes est partout déclinant; le Royaume-Uni est contraint à une politique d'austérité et les Pays-Bas ont les yeux plutôt tournés vers l'Asie et l'Afrique. Dans ces conditions le dynamisme de l'Union Européenne revêt une importance toute particulière. D'autant que le renouveau des pays de l'Est ainsi que l'achèvement du marché unique concentreront davantage encore, dans les années à venir, les investisseurs de l'Union à l'intérieur de l'espace européen.

L'intervention de l'UE, et non plus des puissances européennes, est bien l'élément nouveau du tableau géopolitique à la fin des années 80 et au début des années 90. Cela pour plusieurs sortes de raisons : parce que l'Europe est présente dans la région par les DOM français, parce que la réalisation du marché unique européen est perçue par les petits pays et territoires à la fois comme une chance et comme une menace, parce que les financements de développement apportés par le FED et d'autres mécanismes dépassent et de loin les financements nord-américains.

---

<sup>3</sup>. Sur la mise en œuvre de la Convention de Lomé dans les Petites Antilles voir : Taglioni, F. 1995. p. 153-186.

Si la Caraïbe renferme des intérêts et des atouts géostratégiques indéniables pour les Etats-Unis, elle en présente aussi pour l'UE prise en tant que bloc économique.



F., Taglioni

Figure 1. Schéma des relations entre la région Caraïbe et le Monde

Voyons, en premier lieu, le caractère stratégique de la Caraïbe pour l'Europe de l'espace. Le prestige associé aux grandes expériences spatiales, le développement croissant des armes militaires destinées à l'espace, l'importance économique des applications des techniques spatiales et la place de l'aérospatiale, en tant que secteur moteur pour

de multiples technologies de pointe, font de la base de Kourou en Guyane Française une zone stratégique de premier ordre. En effet, la base de Kourou bénéficie d'une situation géographique optimale "pour l'utilisation de l'espace dans les meilleures conditions et à moindre coût. Son emplacement au niveau de l'équateur permet de placer directement les satellites sur orbite géostationnaire" (de Montbrial, T. 1987) (la mieux adaptée pour les communications commerciales et militaires ainsi que pour le recueil d'informations météorologiques). "L'avenir du programme spatial européen est donc étroitement lié à la disponibilité de Kourou" (Dupas, A. 1987). D'autant plus que la course à l'espace n'est pas un monopole européen : les Américains, la CEI et les Chinois sont de sérieux concurrents.

La Caraïbe présente, en outre, par l'intermédiaire des DOM français, un solide réseau de points d'appui. Fort-de-France, abrite une station-relais pour les transmissions en provenance des satellites. La Guadeloupe est une escale aérienne garante de l'indépendance militaire française. En effet "les composantes des bombes nucléaires testées à Mururoa ne survolent pas le territoire américain mais transitent par l'aéroport de Pointe-à-Pitre" (de Montbrial, T. 1987). La reprise des essais nucléaires français redonne à cette commodité toute son importance. Enfin les forces navales françaises, anglaises et néerlandaises affirment leur présence militaire dans la zone.

Les nodules polymétalliques exploitables, à des coûts certes encore très élevés, sur les fonds marins représentent peut-être pour l'avenir une richesse non négligeable. Bien que les zones les plus riches en nodules se situent dans le Pacifique, la mer Caraïbe en contient un potentiel sans doute appréciable.

Cependant, la forme de coopération (des aides non remboursables) qu'apporte l'UE aux ACP et aux Antilles britanniques et néerlandaises<sup>4</sup> est, à l'évidence, démocratique et ne revêt en aucun cas les apparences d'un *diktat*. Finalement, peut-être est-il plus juste de dire que la Caraïbe est aujourd'hui une chance pour l'Europe de l'espace et qu'elle constitue un marché potentiel pour les productions européennes; mais qu'inversement, la présence de l'Europe est un atout indispensable de développement économique et social pour ces

---

<sup>4</sup>. Sur l'action de l'Union Européenne dans les Antilles néerlandaises et britanniques lire : Taglioni, F., 1993. p. 13-31.

îles, ainsi qu'un élément modérateur et régulateur de l'hégémonie des Etats-Unis dans la région.

Premier donneur d'aides financières et techniques des Petites Antilles<sup>5</sup>, l'Union Européenne s'efforce de maintenir les avantages commerciaux traditionnels concernant la banane et le sucre, tout en soutenant, par des projets multiples, la croissance du tourisme et des services ainsi que le développement social et humain qui sont le fondement de la stabilité politique. Les actions pragmatiques de l'Union Européenne en faveur de la coopération régionale sont remarquables; il est vrai que la pratique du consensus est quotidienne chez les Quinze.

Bien que l'Europe ait définitivement laissé les Petites Antilles dans la mouvance économique, politique et culturelle des Etats-Unis, elle contribue, par ses actions variées, à donner à ces îles une marge de manœuvre, si minime soit-elle, qui constitue une alternative pour leur développement. Néanmoins, bien que l'Union Européenne puisse, dans une certaine mesure, tempérer l'influence de l'Amérique du Nord, elle n'a cependant pas suffisamment d'intérêts dans les Petites Antilles, ou même dans la Caraïbe, pour entrer en rivalité, à quelque niveau que ce soit avec les Etats-Unis. Cela irait à l'encontre de la froide logique du partage des blocs économiques et politiques selon des sphères d'influences inscrites dans le nouvel ordre mondial.

***La baisse relative des tensions internationales dans la région, avec la normalisation des rapports Est-Ouest, ne risque t-elle pas d'amoindrir à terme son intérêt géopolitique ?***

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'Europe se rapprocha des Etats-Unis par une alliance. L'URSS de l'époque, apparut très vite comme l'ennemi numéro un des Etats-Unis. Sous les présidences de H. Truman (de 1945 à 1953) et de D. Eisenhower (1953 à 1961), les Etats-Unis vivent en guerre froide, nouant des alliances qui enserrent le monde communiste. A ce titre "la zone Caraïbe-Amérique Centrale, si elle ne constitue pas en tant que telle un enjeu économique, devient de plus en plus vitale pour la sécurité

---

<sup>5</sup>. Sur l'aide financière de l'Union Européenne à destination des DOM antillais lire : Taglioni, F. 1990. p. 459-467.

des Etats-Unis" (Ramses. 1985). De fait, depuis 1823 (énoncé de la doctrine Monroe) les Etats-Unis ont été conscients de l'enjeu que représentent les Caraïbes et l'Amérique Centrale pour leur sécurité. On ne compte plus leurs interventions militaires directes dans la zone et les opérations de toutes natures qui débutent en 1898 avec Cuba, en passant par l'occupation d'Haïti en 1916, un débarquement en République Dominicaine en 1965, une action éclair à la Grenade en 1983 et les dernières en date qui sont l'intervention des *marines* au Panama en 1990 et en Haïti en 1994.

Entraînés dans une logique de guerre froide, les Etats-Unis ont donc essayé d'affirmer leur présence dans le sous-continent Amérique latine et Caraïbe. En ce qui concerne la région Caraïbe, l'accession de F. Castro en 1959 à la tête de Cuba et les crises de la Baie des Cochons (1961) et des fusées (1962) précipita les choses. La mise en place de l'OEA, Organisation des Etats Américains (*Organisation of American States*) qui fut effective dans l'immédiate après guerre, en 1948, était de nature à renforcer l'hégémonie des Etats-Unis sur le continent américain.

Les origines de l'Organisation remontent à l'Union Internationale des Républiques Américaines (*International Union of American Republics*) créée en 1890 et reposait sur les principes de la doctrine Monroe. Tous les membres acceptaient, en particulier, l'idée selon laquelle l'attaque d'un Etat Américain par un tiers équivalait à une attaque contre tous. Il faut dire que les tensions croissantes des Etats-Unis avec l'Espagne, qui se sont traduites en 1898 par la guerre hispano-américaine et la perte en 1901 de Cuba et de Porto Rico par l'Espagne, furent une des motivations importantes de ce regroupement d'Etats. Le rôle des Etats-Unis qui était prépondérant dans l'Union de 1890, l'est resté dans l'organisation instaurée par la charte de Bogota. A tel point que celle-ci a souvent été ressentie comme l'instrument de la domination américaine en Amérique latine. Avec l'adhésion du Canada en 1989, les 33 Etats indépendants du continent américain font maintenant partie de l'OEA dont le siège est à Washington. Bien que le gouvernement de Cuba ait été expulsé en 1962, Cuba en tant qu'Etat reste membre. Ce n'est qu'à partir de 1967, avec l'adhésion de la Barbade, que les Etats des Petites Antilles commencent, au fur et à mesure de leur indépendance, à rejoindre l'organisation. L'OEA se

consacra surtout à ses activités économiques, apportant son assistance financière et technique aux projets de développement que lui soumettaient les gouvernements nationaux. Mais elle comporte aussi des aspects scientifiques, humanitaires et culturels par l'intermédiaire d'organismes spécialisés.

L'aide des Etats-Unis aux Petites Antilles se développa à partir des années 1960 avec la création de la Banque interaméricaine de Développement en 1959 et surtout l'Agence des Etats-Unis pour le Développement International (USAID, 1961) qui travaille dans le monde entier. La zone des Petites Antilles est aujourd'hui de moindre importance stratégique pour les Etats-Unis qui concentrent cependant toujours leur attention sur Cuba et plus récemment sur la République d'Haïti (depuis 1991). Les Etats-Unis ne se désintéressent pas pour autant totalement de la région et participent régulièrement à des manœuvres aéronavales avec leurs partenaires français, hollandais et britanniques qui possèdent des bases dans le secteur. L'Agence des Etats-Unis pour le Développement International, de par l'aide importante qu'elle fournit aux Petites Antilles depuis plus de trente ans, a concouru à asseoir la pénétration américaine dans la région au détriment du Royaume-Uni et à s'assurer de la coopération des Antillais pour servir les desseins géostratégiques des Etats-Unis par l'intermédiaire de l'Organisation des Etats des Caraïbes de l'Est. L'USAID a ainsi accru la dépendance de ces îles vis-à-vis du géant américain qui régit aujourd'hui les flux commerciaux, touristiques, migratoires et culturels. Il ne faut cependant pas minimiser l'impact positif, du point de vue du développement, qu'apportent les aides financières des Etats-Unis dans les Petites Antilles.

L'aide des Etats-Unis est, avec 80 \$ EU par habitant/an (moyenne pour la période 1981-1992) la plus importante source de financement extérieur des Petites Antilles<sup>6</sup>. Cependant, elle est fluctuante et accuse une sérieuse tendance à la baisse depuis le milieu des années 80 (103 millions de \$ EU en 1984 et 21 en 1991). L'entrée en vigueur de l'Initiative pour le Bassin Caraïbe (CBI), en 1984, marque un maximum (et le début d'un déclin ?) de l'apport financier des Etats-Unis dans la région.

---

<sup>6</sup>. A titre de comparaison, en 1991, Haïti a reçu 7 \$ EU/h et la Jamaïque 10 \$ EU/h.

Cet afflux financier massif s'accompagne inévitablement, d'une dépendance accrue des îles à l'égard des Etats-Unis qui s'affirment de plus en plus (notamment depuis l'intervention armée à la Grenade en 1983) comme une puissance qui devient dangereusement prépondérante dans les Petites Antilles. D'autant que les Etats-Unis jouent de l'aide financière comme d'une récompense que l'on donne aux bons élèves. C'est ainsi, que la Dominique, depuis sa prise de position "pour stopper le communisme" (Martin, A. 1989), lors de la crise de Grenade en 1983, a consolidé ses liens avec les Etats-Unis. Ce qui lui a permis d'obtenir une aide accrue de l'USAID et de développer ses infrastructures (réseau routier et électrique).

Mais il est vrai que les préoccupations américaines dans la Caraïbe se sont maintenant déplacées du domaine stratégique et militaire vers des inquiétudes d'ordre sanitaire, météorologique et économique. Les fréquentes épidémies de choléra qui frappent l'Equateur et la Colombie mais surtout la pandémie du SIDA qui se développe en Haïti, à Cuba et dans les îles en général, constituent par le biais du tourisme et de l'émigration une menace pour les Etats-Unis. De même, le flanc sud du bassin Caraïbe est sous surveillance météorologique afin d'anticiper les mouvements des cyclones qui finissent leur course avec plus ou moins de violence sur la côte Est des Etats-Unis. Enfin, le développement des implantations dans les zones franches de la République Dominicaine et des Petites Antilles, d'usines d'assemblage du Sud-Est asiatique constituent un risque de pénétration du marché nord-américain.

On assiste par ailleurs à des revendications géopolitiques concernant les frontières maritimes. Toutes les îles de la Caraïbe ont en effet en commun de pouvoir exploiter les ressources de la mer qui les entoure. La convention (1982) sur le droit de la mer leur donne la jouissance des 200 milles marins qui les entourent (cercle de 360 km de rayon). C'est ainsi que le Venezuela, par l'intermédiaire de l'îlot de l'Aves (*Isla de Aves*) ou de la Blanquilla situés tout deux à 200 km de la côte, réclame une zone dans la Caraïbe de l'Est hors de proportion avec la superficie de ces îlots. Le cas de la Colombie est encore plus significatif à cet égard puisque son îlot de San Andrés (*Isla de San Andrés*) est situé à 600 km de la côte. Pour le moment, le litige persiste car il n'y a pas de traité pour la Caraïbe.

## ***L'Accord de Libre-Échange nord-américain (ALENA) aura-t-il un impact négatif sur les îles qui n'en font pas partie ?***

L'Accord de Libre-Echange Nord-Américain (ALENA), instituant le plus grand marché économique<sup>7</sup> qui associe plusieurs pays (Etats-Unis, Canada et Mexique), est le premier de ce qui pourrait devenir une série d'accords de libre échange entre les pays de l'hémisphère ouest. Il génère de grandes inquiétudes dans la Caraïbe car il risque de détourner les investissements traditionnels des Etats-Unis et du Canada pour la Région des Antilles au profit du Mexique qui propose une main-d'œuvre meilleur marché, des coûts de transport moindres et donc une plus grande compétitivité commerciale. A terme, l'ALENA peut favoriser la marginalisation de la Caraïbe insulaire dans son hémisphère car, à n'en pas douter, ces îles "pèseront" peu face aux autres acteurs économiques d'Amérique latine.

Dans ces conditions, les réponses seront sans doute multiples suivant l'angle d'approche et la distinction entre court, moyen et long terme. Mais d'ores et déjà, l'altération des avantages qu'offrent l'Union Européenne et les Etats-Unis aux pays de la Caraïbe, est un argument de poids à leur intégration à l'ALENA qui présente les attraits du libre accès généralisé. On comprend que les pays de la Caraïbe doivent être unis, plus que jamais, car ils devront constituer dans les années à venir un bloc économique cohérent afin de pouvoir participer ensemble, et de manière efficace, aux négociations avec les membres de l'ALENA (Etats-Unis en tête), de l'Union Européenne et du GATT.

### **Les processus d'intégration régionale dans la Région Caraïbe**

Les Petites Antilles sont donc dans l'obligation de s'ouvrir encore davantage aux réalités du monde Caraïbe. Il faut pour cela qu'elles prennent la véritable mesure de leur taille et du peu de poids politique et économique qu'elles représentent sur la scène

---

<sup>7</sup>. Environ 390 millions d'individus et un PNB total de l'ordre de 7 300 milliards de \$ EU en 1996.

internationale. Il est vrai que le peu d'envergure du marché Caraïbe, les intérêts nationaux ainsi que la similitude des structures de production et donc l'absence de complémentarité, renforcent la logique de compétitivité entre les îles. De surcroît l'exiguïté du territoire, dans le cas des Petites Antilles, constitue un sévère handicap à l'intégration économique. De fait, les perspectives de coopération commerciale intra-régionale sont vraiment restreintes et ne constituent pas une réelle alternative au développement économique. Les marchés nord-américains et européens restent pour le moment des débouchés vitaux aux exportations des îles de la région. Au niveau commercial, le seul avantage immédiat d'une plus grande concertation régionale est l'établissement de groupes de pression suffisamment puissants pour pouvoir maintenir certains privilèges sur les marchés étrangers; c'est notamment le cas pour le sucre et surtout la banane.

Par ailleurs, les divers ensembles anglophones, francophones et néerlandophones ont leurs propres structures sociales, politiques, administratives, universitaires et bien sûr linguistiques (anglais, français, hollandais et diverses formes de créole). Ces groupes sont de plus inégalement membres des organisations régionales existantes. Ainsi, les îles anglophones participent à la Communauté et Marché Commun des Caraïbes<sup>8</sup> (CARICOM) et à l'Organisation des Etats de la Caraïbe Orientale<sup>9</sup> (OECS) alors que les Antilles françaises et néerlandaises en sont totalement exclues.

C'est finalement la récente Association des Etats des Caraïbes<sup>10</sup> (ACS), et elle seule, qui globalise, sur le papier l'ensemble

---

<sup>8</sup>. La CARICOM, établie en juillet 1973, comprend 14 membres Antigua-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Dominique, Grenade, Guyana, Jamaïque, Montserrat, St. Kitts-Nevis, Ste. Lucie, St. Vincent et les Grenadines, Trinidad et Tobago. Depuis février 1995, le Surinam en est membre à part entière. C'est le premier Etat de la région non membre du Commonwealth à y adhérer.

L'ensemble de la CARICOM représente un marché de 6,2 millions d'individus.

<sup>9</sup>. Cette organisation établie en juin 1981 fait suite au Marché Commun de la Caraïbe de l'Est (EECM) et regroupe actuellement six Etats indépendants (Antigua-Barbuda, la Dominique, Grenade, Ste. Lucie, St. Kitts-Nevis, St. Vincent et les Grenadines) et un territoire britannique (Montserrat), soit une population d'environ 535 000 individus.

<sup>10</sup>. L'ACS (Association of Caribbean States), créée le 25 juillet 1994, regroupe 25 Etats indépendants insulaires et continentaux ainsi que 12 territoires dépendants, soit une population d'environ 230 millions d'individus. Son siège est à Port-of-Spain.

des pays du bassin Caraïbe. Les ambitions de cette association restent pour le moment bien floues et les perspectives demeurent limitées. On remarquera d'autre part que les organisations régionales, orchestrées en sphères croissantes, se multiplient au risque de perdre de leur efficacité et que les petits Etats n'ont plus les moyens financiers de participer pleinement à toutes ces organisations (*cf.* figure 1).

Les diverses tentatives de regroupements régionaux dans la Caraïbe, au cours des siècles passés, permettent de tirer quelques enseignements pratiques. Il apparaît ainsi, que la solution de l'union politique, comme élément moteur d'un rassemblement, n'est ni pertinente ni réaliste dans le cas des Caraïbes car trop de contraintes physiques et idéologiques s'y opposent. L'enlisement des efforts des membres de l'OECS pour parvenir à une union politique, même partielle<sup>11</sup>, en est l'illustration.

C'est l'ensemble anglophone de la Caraïbe, qui présente la meilleure dynamique de groupe dans la région. Et malgré l'insuccès de la coopération politique antérieure menée par les Britanniques, l'idée d'un rapprochement, à composantes cette fois nettement économiques et sociales, sera reprise et dynamisée de l'intérieur par divers leaders antillais. Cependant, après de nombreuses années de fonctionnement, que ce soit à l'échelle de la Caraïbe ou des Petites Antilles, les difficultés actuelles du CARICOM et de l'OECS sont là pour corroborer l'idée qu'il est délicat de rendre cohérent un espace géographiquement et économiquement éclaté. On en est d'ailleurs toujours à se demander dans quelles mesures les décisions politiques du CARICOM et de l'OECS sont applicables et si les mécanismes de coopération économique évoluent vraiment à la vitesse de l'économie mondiale.

Dans ce contexte, l'assimilation des DOM à la métropole française constitue la solution politique la plus radicale voire extrémiste à l'intégration des îles de la Caraïbe dans un système structuré. Le corollaire de cette assimilation sans restriction a eu pour

---

<sup>11</sup>. Les Iles-au-Vent (La Dominique, Ste. Lucie, St. Vincent et les Grenadines et Grenade; appelées aussi *Windward*) qui représentent quatre des sept Etats de l'OECS essayent toujours de réaliser une union politique bien que les trois îles du nord de l'archipel y aient renoncé pour diverses raisons.

Sur ce sujet voir : Taglioni, F., 1995. p. 91-94.

conséquence d'isoler de façon aiguë les îles françaises du reste de l'espace caribéen. L'obstacle statutaire qui pendant longtemps a été mis en avant pour justifier de l'isolement des DOM, apparaît maintenant comme un obstacle mineur à leur insertion. D'ailleurs, les élus locaux et le peuple des DOM manifestent de plus en plus leur désir d'échanges avec leurs voisins Antillais.

Ainsi, depuis quelques années, l'Etat français déploie une politique volontariste afin d'intégrer ses Départements Français d'Amérique (DFA)<sup>12</sup> dans leur environnement régional. L'enjeu de la coopération régionale pour les DFA est important car en se tournant trop résolument vers l'Europe<sup>13</sup>, ils risquent de laisser passer les chances de leur insertion dans la Caraïbe qui est, par essence, leur cadre naturel d'épanouissement.

En définitive, c'est dans les domaines du transport, du tourisme, de la culture, de la représentation diplomatique et de la coopération scientifique et technique que les Etats et territoires de la Caraïbe pourront mettre en commun leurs ressources aujourd'hui trop éparpillées et mal utilisées. La concrétisation d'une véritable coopération régionale présenterait un double avantage, car elle donnerait non seulement de la crédibilité politique et économique à la région, lors des négociations sur la scène internationale, mais permettrait aussi de positionner la Caraïbe sur l'échiquier mondial autrement que comme un pion.

Mais force est de reconnaître, après des décennies de tentatives et d'espoirs déçus, que nombre d'obstacles structurels et idéologiques s'opposent encore à un rapprochement, non seulement des grandes îles avec les petites, mais aussi des petites entre elles et que la tentation de l'isolationnisme de certains risque fort de conduire l'ensemble vers une marginalisation accrue qui serait néfaste à leur développement. En dépit de ce qui précède, les progrès effectués dans la coopération régionale sont sensibles et iront sans doute crescendo dans les années à venir.

---

<sup>12</sup>. Guadeloupe, Martinique et Guyane.

<sup>13</sup>. Leur intégration économique dans l'Union Européenne, les exclu, pour le moment, des autres marchés régionaux existant ou à venir.

## **L'évolution politique des îles des Petites Antilles**

Le passé colonial des Petites Antilles est à l'origine d'une concentration de statuts politiques assez unique dans le monde. On identifie ainsi quatre ensembles distincts : des Etats indépendants<sup>14</sup>, des territoires dépendants semi-autonomes<sup>15</sup> (Antilles britanniques), des territoires associés bénéficiant de l'autonomie interne<sup>16</sup> (Antilles néerlandaises) et des départements<sup>17</sup> (Antilles françaises). Ils ont tous en commun, quelles que soient leurs options politiques, d'être dirigés par des gouvernements démocratiquement élus. La démocratie et la représentation de plusieurs partis (parfois en surnombre) sont partout présentes et reflètent la maturité politique de la région. De ce point de vue le legs de l'histoire est positif. Cette activité politicienne intense ne doit cependant pas masquer les interrogations suivantes :

***De nouveaux micro-Etats indépendants vont-ils émerger ? ou bien ces territoires chercheront-ils à conserver le lien avec les métropoles européennes ?***

Prenons le cas des Antilles britanniques qui sont des colonies de la Couronne aussi appelées territoires britanniques dépendants. Dans les faits se sont des territoires dépendants semi-autonomes. Chaque île possède un gouvernement local, seules la politique étrangère et la défense sont l'apanage du gouvernement britannique par l'intermédiaire, depuis 1992, d'un secrétariat d'Etat aux territoires d'outre-mer. Les différentes îles "sont pourvues de Parlements élus et de cabinets ministériels responsables devant les assemblées dont les membres sont nommés par le gouverneur sous mandat de la Reine" (Blérald, P.A. 1986) Cette organisation politique n'est pas figée et s'adapte aux évolutions nationales et internationales.

Pour répondre à la question posée, il semblerait qu'aucune des îles britanniques des Petites Antilles, que ce soit Anguilla, Montserrat ou les Iles Vierges britanniques, n'est prête à s'assumer en tant qu'Etat

---

<sup>14</sup>. Antigua-Barbuda, la Dominique, Ste. Lucie, St. Vincent et les Grenadines, la Barbade et Grenade.

<sup>15</sup>. Anguilla et Montserrat et les Iles Vierges britanniques.

<sup>16</sup>. St. Maarten, Saba, St. Eustache.

<sup>17</sup>. Guadeloupe et Martinique.

indépendant<sup>18</sup>. En effet, la faiblesse de leur population, elles comptent toutes trois moins de 16 000 habitants, la fragilité de leur économie et leur dépendance financière et psychologique à l'égard du Royaume-Uni et de l'aide internationale ne les autorisent guère à envisager une indépendance digne de ce nom. Elles savent bien que même politiquement souveraines, elles auraient à affronter des obstacles économiques et politiques difficilement surmontables en l'état actuel. Pour ces territoires l'indépendance est un véritable luxe hors de portée, pour le moment. D'autre part, la garantie de la pérennité des organes institutionnels et financiers qu'apportent les Britanniques dans leurs dépendances sont des avantages sans commune mesure avec les inconvénients mineurs que doivent gérer ces îles du fait de leur statut semi-autonome. Il conviendrait par contre que les Antilles britanniques soient davantage associées aux organismes de coopération régionale et internationale afin que leur intégration dans la région soit optimale.

A l'inverse, le gouvernement britannique, qui ne tire aucun avantage de ses territoires, sinon diplomatique, est bien embarrassé par ce qu'il convient aujourd'hui d'appeler des "confettis d'empire". A plusieurs reprises dans le passé, ces îles ont montré leur attachement au Royaume-Uni et nous sommes donc maintenant dans une situation qui pourrait paraître paradoxale au regard de l'histoire : des territoires dépendants d'une ancienne puissance coloniale font des efforts pour rester dans le giron de leur métropole. L'exemple des graves problèmes économiques ou politiques rencontrés par certaines îles de la région depuis leur indépendance (Grenade, Barbuda, Antigua, Nevis) n'est sans doute pas étranger à l'attitude des îles britanniques des Petites Antilles. C'est vrai aussi pour les DOM bien que la question ne pose pas ou plus.

### ***Y aura-t-il des séparations au sein des Etats ou territoires multi-insulaires ?***

Une des faiblesses du système colonial était de regrouper différentes îles pour des raisons administratives sans tenir compte des

---

<sup>18</sup>. Sur ce sujet voir : Constant, F., 1992. p. 51-63. L'auteur précise que l'idée de l'indépendance reste impopulaire dans les territoires britanniques dépendants de la Caraïbe.

particularismes sociaux, des intérêts politiques propres et des situations géographiques. Les Etats d'Antigua-Barbuda, de St. Kitts-Nevis, de St. Vincent et les Grenadines, des Antilles néerlandaises ou de l'archipel de la Guadeloupe (la Guadeloupe et St. Martin sont distantes de près de 300 kilomètres) sont de nos jours encore confrontés à la complexité de la "multi-insularité" (Burac, M. 1991). La multi-insularité peut donc se définir par un Etat insulaire souverain ayant plusieurs composantes territoriales. Parfois, c'est le cas d'Antigua-Barbuda, la domination de l'île principale est caricaturale. Dans d'autres cas, comme à St. Kitts-Nevis, les choses sont plus nuancées car le type d'association politique est la fédération et les forces économiques et démographiques en présence sont plus équilibrées.

Dans le cas des Antilles néerlandaises la superposition des pouvoirs et la concurrence entre les îles appartenant à la même fédération politique posent de sérieux problèmes. Les Antilles néerlandaises forment, en effet, un Etat associé bénéficiant de l'autonomie interne. Il s'agit d'un mécanisme d'autonomie combinant trois niveaux de pouvoir : la couronne des Pays-Bas (défense et relations extérieures), un pouvoir central - démocratie parlementaire - siégeant à Curaçao (police, communication, fiscalité, sécurité sociale, santé, éducation et finances), enfin, un pouvoir local, propre à chacune des îles, de stricte gestion politique et administrative. Cette superposition d'un pouvoir central (pouvoir national) et de pouvoirs locaux, multiplie les élections et les partis politiques de façon déroutante. D'autre part, le pouvoir central de Curaçao a des prérogatives et un droit de regard sur les affaires locales tels qu'il ne reste aux différentes îles qu'une marge réduite d'action et de décision. La plupart des questions politiques et socio-économiques se règlent donc via la politique impulsée par le gouvernement central. Cette difficulté de vivre à trois niveaux de pouvoir est ressentie par les différentes îles, qui préfèrent perdre le bénéfice d'une mise en commun des moyens techniques et financiers afin d'affirmer leur autonomie vis-à-vis du gouvernement central et de rappeler que chaque île a ses spécificités. C'est pour ces raisons que les Antilles néerlandaises, qui étaient constituées auparavant de six îles, se retrouvent depuis 1986 à cinq car l'une d'entre-elles, Aruba a obtenu

un statut à part. Les revendications d'Aruba étaient claires : ne plus être subordonnée au gouvernement central de Curaçao et ne plus contribuer de manière excessive à équilibrer le budget déficitaire des îles du nord (Saba, St. Eustache et St. Maarten). Désormais, le processus de séparation de la fédération des six était enclenché. Depuis 1986, le statut d'Aruba est celui "d'Etat associé" au royaume des Pays-Bas, se gouvernant lui-même sauf pour les affaires étrangères et la défense.

De même, sous l'impulsion notable de Curaçao et de St. Maarten, la couronne des Pays-Bas a étudié la possibilité d'une déconcentration des Antilles néerlandaises vis-à-vis du gouvernement central. Plusieurs scénarios étaient à l'étude :

- l'intégration complète au Royaume des Pays-Bas
- l'émergence d'un seul et même statut pour chacune des cinq îles (calqué sur celui d'Aruba) qui formeraient ainsi un Commonwealth (Young, A. 1990)

- l'indépendance pour chacune des îles
- le *statu quo*

Le référendum, organisé en novembre 1993 à Curaçao et octobre 1994 pour les quatre autres îles, en a décidé autrement puisque c'est finalement le *statu quo* avec une large majorité des votants qui l'a emporté<sup>19</sup>.

On le voit, malgré les contraintes engendrées par la multi-insularité, ou par la dépendance institutionnelle vis-à-vis des métropoles, les micro-territoires, dans un contexte économique et politique défavorable, préfèrent, pour le moment, conserver les avantages acquis et ne pas se lancer dans l'aventure de l'indépendance ou d'une plus grande autonomie des uns par rapport aux autres.

Il n'en reste pas moins vrai que ces îles, indépendantes ou non, doivent faire face à des difficultés économiques importantes et qu'elles sont généralement "surpeuplées" pour les ressources dont elles disposent. Ceci, ajouté à des taux d'accroissement non négligeables et à un malaise social établi, a amené les habitants des Petites Antilles à émigrer massivement, depuis la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle

---

<sup>19</sup>. Les résultats en faveur du *statu quo* s'échelonnent de 59,8 % pour St. Maarten à 90,6 % pour St. Eustache (Curaçao 73,6 %, Saba 86,3 % et Bonaire 88 %).

et tout au long du XX<sup>ème</sup> siècle, vers d'autres îles de la Caraïbe d'abord et vers l'Amérique du Nord et l'Europe ensuite.

## Conclusion

L'insularité, qui résulte des interactions entre les facteurs géographiques, socio-économiques, écologiques et politiques d'une île, a toujours existé, mais ce n'est qu'avec l'accession à l'indépendance progressive des petites entités insulaires - pour la plupart des colonies britanniques - que la prise en compte de ce phénomène s'accentua.

La situation géopolitique particulière des Etats et territoires des Petites Antilles devrait continuer à assurer, pour un temps, le développement économique et social ainsi que la pérennité des institutions politiques. Pour autant, les Petites Antilles auront à faire front dans les années prochaines à de nombreux défis tant au niveau régional qu'international.

La mosaïque de situations que l'on rencontre dans les Petites Antilles, confère à cet archipel une dimension dont l'importance est sans proportion avec la faiblesse de sa population et la petitesse de son territoire. L'étude de ces entités insulaires est riche d'enseignements et souligne à quel point une situation géographique et géopolitique favorable peut atténuer les éventuels inconvénients liés à l'insularité.

## Bibliographie

- BLERARD, P A., 1986, "Dépendances étatiques et souverainetés dans la Caraïbe : essai de typologie", *Les Cahiers de l'Administration Outre-Mer*, n° 1, mai, Martinique, p. 122-236.
- BURAC, M., 1991, "Approche géographique du problème de l'unité politique dans les Etats et pays multi-insulaires de la Caraïbe, in : *Etudes Caribéennes. Société et Politique*, Sous la direction de Yacou, A et Martin, M., Toulouse, CERC, Presses de l'Institut d'Etudes Politiques de Toulouse, p. 147-158.
- CONSTANT, F., 1992, "Alternative forms of decolonisation in the Eastern Caribbean : the comparative politics of the non-sovereign islands", in : *The Political Economy of Small Tropical Islands*, Hintjens, H.; Newitt, M., Exeter, University of Exeter Press, p. 51-63.

- DUPAS, A., 1987, "Communication sur l'espace et l'outre-mer", in : *L'Outre-Mer Français : une Europe tropicale ?*, Colloque de l'Association France Outre-Mer, Paris.
- MARTIN, A., 1989, "Dominica", in : *Islands of the Commonwealth Caribbean. A regional study*, Meditz, S., et M., Hanratty, Federal Research Division, Washington, Library of Congress, p. 286-287.
- de MONTBRIAL, T., 1987, "Les intérêts stratégiques de l'outre-mer français", in : *L'Outre-Mer Français : une Europe tropicale ?*, Colloque de l'Association France Outre-Mer, Paris.
- RAMSES, 1985. *Le Monde déchiffré*. Atlas Economica. Paris
- TAGLIONI, F., 1995, *Géopolitique des Petites Antilles*, Paris, Karthala, 324 p.
- TAGLIONI, F., 1993, "E.E.C action concerning British and Dutch dependent territories in the Lesser Antilles", *Bulletin of Eastern Caribbean Affairs*, Vol. 18, n° 4. December, Barbados, p. 13-31.
- TAGLIONI, F., 1990, "La CEE et les DOM-PTOM de la Caraïbe : bilan de l'aide et de la coopération", *Revue Juridique et Politique*, n° 3, 44<sup>ème</sup> année, Octobre, Paris, p. 459-469.
- YOUNG, A., 1990, "Decolonization in the Dutch Caribbean : lessons from the Commonwealth Caribbean", in : *The Dutch Caribbean. Prospects for Democracy*, USA, Sedoc-Dahlberg, B. Gordon and Breach, p. 253-267.